

## **MANIFESTATION M.V.E.**

17 et 18 mars 2012.

### **SALON DES ANTIQUAIRES**

#### **Dispositifs concourant à la sécurité.**

##### **SALLE B**

###### **ALERTE**

*Article MS 70*

La mise à disposition du poste téléphonique filaire, à l'association pour une manifestation, est régie par l'article MS 70.

Faire le 0, après la tonalité, faire le 18. Parlez lentement, ne raccrochez pas le premier.

Les téléphones mobiles ne sont pas acceptés comme moyen d'alerte.

###### **Article T 51**

S'il s'agit d'une manifestation type « antiquaires », c'est l'article T 51 qui s'applique

- par téléphone urbain. (Activité du Type T).

###### **ALARME**

*Article MS 65*

- Deux boîtiers d'alarme sont installés à coté des deux portes en 2 UP (1.40 m)
- Deux autres boîtiers se trouvent dans le hall, près des portes de sortie en 3 UP (1.80 m)
  - Ces boîtiers sont situées à une hauteur de 1.30 m. Ils ne doivent pas être dissimulés



### **Article T 50 (Activité du Type T)**

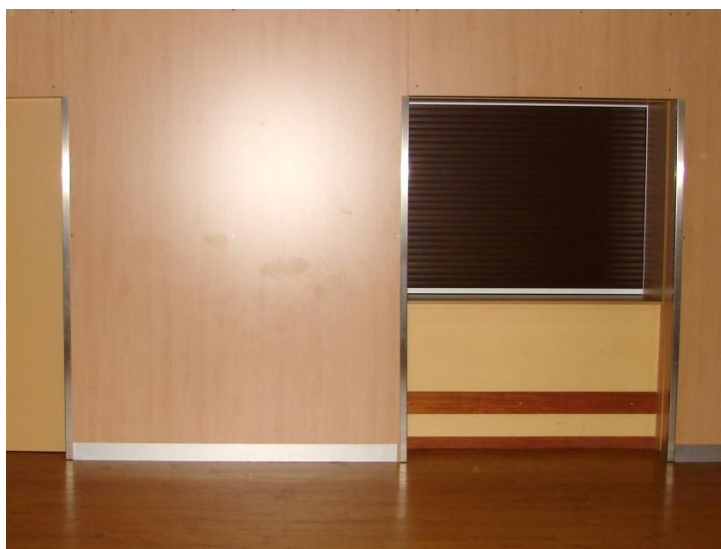
S'il existe un système de sonorisation, l'alarme générale doit être interrompue par diffusion d'un message...

En tout état de cause, un tel système doit exister dans les établissements de 1<sup>o</sup> catégorie.

#### **Portes coupe feu, x 2**

**Tous les systèmes sont asservis à la détection incendie.**

**Aucun obstacle ne doit gêner la fermeture automatique de ces portes coupe feu.**



**Ici, la porte apparaît en position ouverte.**

#### **Porte coupe feu, x 1**

**Aucun obstacle ne doit gêner la fermeture automatique de cette porte coupe feu.**



**Ici, la porte apparaît en position ouverte.**

A la gauche de cette porte coupe feu, la grille d'extraction d'air de la climatisation. Obstruer cette grille revient à supprimer une partie de la climatisation de la salle.

## DESENFUMAGE

(Dispositif Actionné de Sécurité)

Boîtiers de commande du désenfumage (DAS)

Ils doivent rester visibles et accessibles facilement, en tout temps. Leur visibilité peut être améliorée par un balisage surélevé.



Tous les systèmes sont asservis à la détection incendie.

Le désenfumage peut être provoqué en appuyant sur le bouton « Appuyer ici »



(Voir exutoires)

### **Volets d'amenée d'air.**

**La salle B dispose de deux volets, côté extérieur, participants à l'évacuation des fumées par apport d'air frais. Le dégagement de ces volets doit être suffisant.**



**Tous les systèmes sont asservis à la détection incendie.**

### **Exutoires**

**Ils ne sont pas accessibles au public, mais peuvent être mis en œuvre**

- a. Soit par le SMSI (Système de Sécurité Incendie)**
- b. Soit en appuyant sur la commande du boîtier (DAS)**
- c. Soit que la température atteigne les 70 ° (Fusible)**





## AUTRES DISPOSITIFS

### Limiteur de volume de la sonorisation – Armoire et branchements électriques

De haut en bas :

- 1) Limiteur de sonorisation
- 2) Coffret des commandes électriques
- 3) Prise normalisée électrique
- 4) Extincteur au CO<sup>2</sup>



Ils doivent rester visibles et accessibles facilement.

### Extincteurs de la salle B



Il y en a 4, installés près des portes (MS 39). Ils doivent être facilement accessibles.

Article T 50. : La sonorisation doit être mise à disposition de l'organisateur de la manifestation, lorsqu'il s'agit d'une manifestation de type T.